

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la CARENE a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire n°2019.00090 du 30 avril 2019.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préservation de la qualité de l'air.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CARENE :

Du mardi 20 août 2019 à 9h00 au lundi 23 septembre 2019 à 18h00 inclus

Le dossier de consultation comprend :

- La délibération du Conseil communautaire n°2019.00090 du 30 avril 2019 arrêtant le projet de PCAET ;
- Le livret de synthèse du PCAET ;
- PCAET Tome 1 - Le diagnostic du territoire au regard des enjeux Climat-Air-Energie ;
- PCAET Tome 2 - La stratégie territoriale de transition énergétique ;
- PCAET Tome 3 - Le programme d'actions 2019-2025 ;
- PCAET Tome 4 - La démarche de co-construction et le dispositif de suivi-évaluation ;
- PCAET Tome 5 - L'évaluation environnementale du PCAET et son résumé non technique ;
- Les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), du Préfet et de la Présidente de Région seront joints au dossier de consultation.

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 20 août 2019 (9h00) :

- ↗ **En ligne** depuis le site internet de la CARENE : www.agglo-carene.fr
- ↗ **Sur support papier**, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à la CARENE, siège de la consultation, 4 avenue Commandant l'Herminier, 44600 Saint-Nazaire, du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30 ;
 - et dans chacune des Mairies principales des communes du territoire : Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Trignac.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- ↗ **En ligne** sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1484>, accessible 7j/7, 24h/24 depuis le 1er jour de la consultation à 9h et jusqu'au dernier jour de la consultation à 18h. Dans chacun des lieux de consultation, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter le dossier de consultation et formuler ses observations.
- ↗ **Par courrier électronique** envoyé à l'adresse internet suivante : concertation-publique-1484@registre-dematerialise.fr.
- ↗ **Par écrit** sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture : à la CARENE, siège de la consultation et dans chacune des Mairies principales des communes du territoire.

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de la consultation.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la CARENE, Direction Stratégie, Transitions, Evaluation, Partenariats par téléphone (02 72 27 51 05) ou par mail (contact@agglo-carene.fr).

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire de la CARENE. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la CARENE www.agglo-carene.fr pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la CARENE et affiché au siège de la CARENE et dans chaque mairie de ses communes membres 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Par délégation, le 1er Vice-Président,

Jean-Jacques LUMEAU

